



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 87351

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le programme d'histoire au collège à la rentrée 2010. Suite à une décision du 15 juillet 2008, les programmes ont été remodelés avec la volonté de les ouvrir aux autres civilisations de notre monde. Ainsi, ils mettent en avant l'étude des grands échanges commerciaux des 18e et 19e siècles, comprenant les traites négrières et l'esclavage, ainsi que celle d'empires africains comme Songhaï ou Monomotapa. Cette refonte se fait au détriment de l'étude de Napoléon et Louis XIV. Ainsi, l'étude du règne de Louis XIV est renvoyée à la fin du programme de 5e alors que les enseignants peinent chaque année à achever le programme. La Révolution et l'Empire seront étudiés en huit heures au lieu de douze et certains manuels scolaires ont supprimé les pages consacrées aux grandes batailles. Ces modifications remettent en cause l'enseignement de l'histoire de notre pays, socle de notre vivre ensemble. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour redonner à l'enseignement de l'histoire de France toute sa place.

Texte de la réponse

Au collège, les programmes d'enseignement de l'histoire organisent un parcours qui conduit de l'Antiquité jusqu'à nos jours et ne peut, par définition, être exhaustif. Des choix sont nécessaires qui, en répondant au principe de cohérence, doivent tenir compte des apports de l'historiographie récente et de l'évolution des attentes sociales et institutionnelles. Dans la continuité du travail accompli à l'école primaire, il s'agit en effet, à ce niveau du cursus scolaire, de favoriser l'acquisition de connaissances et de capacités propres à la constitution d'une culture humaniste et à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Si à l'école élémentaire les élèves sont conduits à identifier et à caractériser les grandes périodes retenues, au collège, on approfondit les connaissances à travers un certain nombre de thématiques circonscrites et porteuses de sens. Dans cette perspective, le règne de Louis XIV ou bien la période du 1er Empire sont autant de références incontournables lorsque 40 % du temps annuel dévolu à l'histoire sont consacrés en classe de 5e aux deux thèmes essentiels que sont « Les bouleversements culturels et intellectuels » des XVe-XVIIe siècles et « L'émergence du roi absolu » ou bien lorsqu'en classe de 4e, le quart de ce temps est consacré à « La Révolution et l'Empire ». Aux deux niveaux, les programmes énoncent les personnages, règnes, événements représentatifs des périodes et des thèmes étudiés : nécessaires pour se situer dans le temps et dans l'espace, ils constituent autant de jalons ancrés dans l'histoire nationale ou permettant de resituer celle-ci dans l'histoire de l'Europe et du monde. À la fin de la scolarité obligatoire, en se complétant, ils forment l'ensemble des « repères historiques » que l'élève doit connaître et savoir utiliser à la fin de la scolarité obligatoire (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008, classe de troisième). Traduisant sans aucun doute la qualité du travail de réécriture effectué par le groupe d'experts ainsi que celle de la consultation nationale effectuée par le ministère, le Conseil supérieur de l'éducation, lors de sa séance du 3 juillet 2008, a rendu un avis favorable sur l'ensemble des programmes d'histoire-géographie-éducation civique du collège.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87351

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9590

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3989